

Bureau Syndical 8 re convoqué
9 octobre 2025

DELIBERATION N° 2025-10-079

Autorisation de signature du marché de service relatif à la mise à disposition de la déchetterie de Chimirec Corsica pour les administrés de la communauté de communes de Castagniccia Casinca

Nombre de membres 27			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du deux octobre deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation a été envoyée par le Président le trois octobre deux mille vingt-cinq en vertu de l'article 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à dix heures, le Bureau Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
24	10	10	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et BONARDI Jean-Paul.			
Pouvoirs :			
Absents : MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRINI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.			
Publication de l'acte le : 14/10/2025			

Le Président expose,

Le présent marché a pour objet la mise à disposition de la déchetterie de Chimirec Corsica aux administrés de la communauté de communes de Castagniccia Casinca pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers produits sur le territoire.

Il peut être conclu sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique dans la mesure où ce service ne peut être réalisé que par un seul opérateur économique, la déchetterie Chimirec Corsica.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum avec un montant maximum de 320 000 €HT annuels. Il est prévu sur une durée d'un an reconductible trois fois 12 mois.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces du marché de service relatif à la mise à disposition de la déchetterie de Chimirec Corsica pour les administrés de la communauté de communes de Castagniccia Casinca.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant que la déchetterie située à Folelli, exploitée par Chimirec Corsica, est la seule située sur le périmètre de la communauté de communes de Casinca-Castagniccia et disposant des autorisations nécessaires.

Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 9 octobre 2025,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces du marché relatif à la mise à disposition de la déchetterie de Chimirec Corsica avec l'entreprise Chimirec Corsica,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accuse de réception en préfecture 0251009-20251009-2025-10-079-DE Date de télétransmission : 14/10/2025 Date de réception préfecture : 14/10/2025
--